

REUNION de CONSEIL MUNICIPAL

LIVAROT – PAYS D'AUGE

SEANCE PUBLIQUE

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

A 19h30

A la salle des fêtes
de Notre Dame de Courson

*Le Maire,
Jonathan BLIN*



Ordre du Jour :

Signature des membres présents et désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 06 juillet 2026.

- 1) Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie ;
- 2) Occupations commerciales du domaine public communal – Approbation du règlement et fixation des redevances ;
- 3) Vote des subventions aux associations pour l'année 2026 ;
- 4) Notre Dame de Courson – Projet d'effacement des réseaux « Chemin de la Bouvrie » - Etude préliminaire ;
- 5) Meulles – Projet d'effacement des réseaux « RD 46 et 164 – Route de Vimoutiers, Meulles et du Sap » - Etude préliminaire ;
- 6) Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter de 2027 ;
- 7) Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation pour l'année 2027 ;
- 8) Patrimoine immobilier communal – Information du conseil municipal et demande d'évaluations domaniales ;
- 9) Modification de la charte des devantures commerciales et façades d'habitations ;
- 10) Livarot – Demande de subvention auprès de l'agglomération de Lisieux Normandie – Réfection de la toiture du Cinéma « Le Parc » ;
- 11) Livarot – Demande de subventions auprès de l'agglomération de Lisieux Normandie – Déconstruction de la salle Alain Gauclin et aménagement d'un parking ;
- 12) Prise en charge temporaire des animaux errants ou en état de divagation ;
- 13) Salles municipales – Gratuité pour les projets associatifs communs ;
- 14) Mise en place d'un outil centralisé de gestion et de réservation des salles municipales ;
- 15) Corps Européen de solidarité – Engagement de la commune dans un prochain projet d'accueil ;
- 16) Fonctionnement du centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires 2026/2027 ;
- 17) Débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire des agents.